

Territoires /N°1 *en mouvement*

sommaire

> 6/ LE DOSSIER : UNE NOUVELLE AMBITION POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

3/ ACTUALITÉS

Le CIADT

Les appels à projets en cours

5/ TERRITOIRES EN IMAGE

Les résidences secondaires

9/ TERRITOIRES EN PROJETS

Le plan du Grand Auch pour son pôle d'enseignement supérieur et de recherche

10/ FOCUS SUR...

Le programme européen URBACT II

11/ PROFIL

Conseiller résident de jumelage

12/ RETOUR SUR...

Les contrats de redynamisation de sites de défense (CRSD)

13/ VUE D'AILLEURS

Schiphol, un aéroport au service du rayonnement d'Amsterdam

14/ LES PUBLICATIONS DE LA DATAR

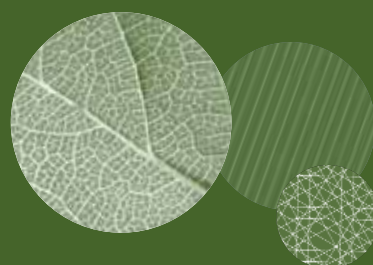
La cohésion territoriale en Europe

15/ VOS CONTACTS À LA DATAR

Le Centre de documentation

16/ BLOC-NOTES

Les nouvelles missions de la DATAR



2/



Pierre DARTOUT
Préfet,
Député interministériel
à l'aménagement
du territoire et à
l'attractivité régionale

“ En redonnant à la Délégation, son nom de DATAR, le Gouvernement a voulu adresser un signal fort en direction des territoires.

Qu'ils soient ruraux ou urbains, périurbains, de montagne, ou sur le littoral, tous sont concernés par la nouvelle politique d'aménagement du territoire qui se met en place afin de promouvoir leur attractivité, mais aussi réduire les fractures territoriales.

Comme le souligne le dernier rapport stratégique de la DATAR, *Une nouvelle ambition pour l'aménagement du territoire*, le contexte socio-économique en transformation appelle à refonder cette politique en dépassant l'opposition classique entre cohésion et compétitivité. Sans dynamisme des territoires de croissance, notamment des métropoles, il ne saurait y avoir d'effet d'entraînement et donc de solidarité entre les territoires.

Dans la grande tradition de la DATAR, cette nouvelle ambition s'appuie sur la relance d'une démarche prospective, *Territoires 2040*, qui vise à identifier les enjeux auxquels les territoires français vont être confrontés dans les prochaines années et à concevoir les politiques d'aménagement à mettre en œuvre pour y faire face.

Parallèlement sur le terrain, les réflexions avancent. Les Assises des territoires ruraux, qui se sont déroulées fin 2009, ont débouché, ainsi que l'a annoncé le Président de la République, sur un plan d'actions acté en CIADT*. Ce plan apporte des réponses concrètes pour favoriser l'attractivité des territoires ruraux tant d'un point de vue économique, social que patrimonial. Il répondra également aux besoins et attentes des habitants, notamment en termes d'accès aux services et aux nouvelles technologies.

De nouveaux appels à projets ont également été lancés afin de soutenir les initiatives locales source d'un développement durable des territoires : 2^e vague des pôles d'excellence rurale, appels à projets sur les pôles de compétitivité « éco-technologie », sur les grappes d'entreprises, mais aussi sur le haut débit en zones rurales.

Souhaitons que *Territoires en mouvement*, la nouvelle lettre de la DATAR, permette à chacun qu'il soit agent de l'Etat, d'une collectivité territoriale, élu, universitaire ou citoyen intéressé par l'aménagement du territoire, de mieux appréhender les efforts aujourd'hui entrepris.

”

* Comité interministériel d'aménagement et de développement des territoires

CIADT

Des annonces en faveur des territoires ruraux et des pôles de compétitivité

Lors du Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT) du 11 mai 2010, le Gouvernement a adopté un plan d'action en faveur des territoires ruraux et a acté la poursuite de la politique des pôles de compétitivité ainsi que la labellisation de nouveaux pôles dans le domaine des éco-technologies.

1/ Plan d'action pour les territoires ruraux
Afin d'en renforcer l'attractivité, un plan d'action en faveur des territoires ruraux a été adopté lors du CIADT. Il résulte des travaux des Assises des territoires ruraux lancées en octobre dernier par Michel Mercier, Ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du Territoire, clôturées le 9 février dernier par le Président de la République, Nicolas Sarkozy, lors de son déplacement à Morée (Loir-et-Cher). S'adressant à l'ensemble des acteurs (chefs d'entreprises, agriculteurs, familles, élus, personnes âgées), ce plan comprend une quarantaine de mesures complémentaires qui englobent les différents aspects de la vie sociale et économique des territoires ruraux. Parmi les principales mesures, citons :

- > l'amélioration de la couverture des territoires ruraux en téléphonie mobile et en haut débit (cf. finalisation du « plan zones blanches en téléphonie mobile ») ainsi que le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire à partir de 2010 (voir ci contre « le chiffre clé ») ;
- > le financement par l'Etat aux côtés des collectivités territoriales de 250 maisons de santé pluridisciplinaires sur la période 2010-2013. Une enveloppe maximum de 50 000 € par maison est prévue pour l'ingénierie et le fonctionnement, pour un montant total de 2,5 M€ par an. Pour ce qui concerne l'investissement, les financements de l'Etat pourront varier de 25 à 35% du coût total selon les territoires ;
- > la mise en place de mesures pour inciter les jeunes professionnels de santé à exercer dans les territoires ruraux (signature de 400 contrats d'engagements de service public sur 2010-2012).

2/ Les pôles de compétitivité

La phase 2 de la politique des pôles de compétitivité, initialement prévue sur la période triennale 2009-2011, sera prolongée d'un an, une évaluation interviendra en 2012. Cette prolongation permettra d'évaluer les pôles sur la base de leurs engagements de résultats fixés à fin 2011. Il s'agit également de conforter le dispositif au moment où les pôles doivent apporter

une contribution majeure à la réussite des objectifs stratégiques financés par l'emprunt national. Aussi une bonne coordination entre cet emprunt et les pôles est-elle souhaitée.

Suite à l'évaluation de 2008, 13 pôles de compétitivité avaient été invités à se reconfigurer. A l'issue du CIADT, 7 d'entre eux ont vu l'attribution de leur label « pôle de compétitivité » confirmée jusqu'à la fin de la phase 2 de la politique des pôles.

Pour les 6 autres pôles, le label n'a pas été prorogé. Néanmoins, la dynamique engagée par ces anciens pôles pourra être confortée notamment à travers la politique de soutien aux grappes d'entreprises.

Afin de compléter la couverture thématique des pôles de compétitivité et de répondre aux nouvelles ambitions portées par le Grenelle de l'environnement, 6 nouveaux pôles ont été labellisés dans le domaine des éco-technologies :

- > 3 relatifs à l'eau (EAU - pôle à vocation mondiale, "Gestion des eaux continentales", DREAM « Eaux et milieux »),
- > 1 consacré au stockage souterrain du CO₂ et de l'énergie (AVENIA),
- > 1 traitant de la valorisation des déchets et des sites pollués (TEAM²),
- > 1 consacré au bâtiment durable et à l'efficacité énergétique (ENERGIVIE).

Une coordination des trois pôles sur la thématique de l'eau sera recherchée. Par ailleurs, au vu de son intérêt, le projet MEDEE fera l'objet d'un examen complémentaire. Enfin, les préfets de région concernés examineront avec les promoteurs des projets non retenus les moyens de les accompagner au moyen d'autres procédures. ■

> En savoir plus

- Dossier de presse du CIADT téléchargeable sur le site de la DATAR : www.datar.gouv.fr
- Rapport de la DATAR sur les différents scénarios du déploiement du THD consultable sur www.datar.gouv.fr

> Le Chiffre clé

100 %

des foyers auront accès au très haut débit en 2025

Permettre à 100% des foyers d'accéder au très haut débit (THD) en 2025 et à 70% dès 2020, tel est le nouvel objectif en matière de TIC fixé par Nicolas Sarkozy lors de son déplacement à Morée (Loir-et-Cher) le 9 février 2010.

Plusieurs mesures entérinées lors du CIADT serviront cet objectif, qui bénéficiera d'importantes ressources allouées par l'Etat dans le cadre l'emprunt national. Ces aides, transitant par le Fonds pour la société numérique (FSN), auront pour objet de soutenir le déploiement des infrastructures à hauteur de 2Mds€ se répartissant comme suit :

- > 1Md€ pour financer des projets d'opérateurs en secteur dense,
 - > 750M€ pour alimenter progressivement le Fonds d'aménagement numérique du territoire (FANT) destiné à financer des projets de collectivités territoriales hors zones très denses,
 - > 250M€ pour financer la mise au point des technologies nécessaires à la couverture exhaustive des territoires.
- Le sénateur Maurey a, par ailleurs, été mandaté pour étudier les différentes possibilités d'abondement du FANT. La DATAR assurera plus spécialement avec le ministère de l'Industrie le co-pilotage de l'appel à projets financé par le FANT. Afin d'assurer un déploiement optimal des réseaux à très haut débit, les préfets élaborent, avec les présidents de région, des stratégies de cohérence régionales d'aménagement numérique. En articulation avec ces stratégies, des schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique, documents à vocation opérationnelle élaborés au minimum à l'échelle départementale, complètent cette démarche. ■

4/

Etat des lieux des appels à projets en cours

Plusieurs appels à projets ont été lancés, fin 2009, par la DATAR et ses partenaires ministériels. Ils participent au renforcement des capacités de cohésion et de développement économique des territoires français.

> **En savoir plus**

www.datar.gouv.fr

Appel à projets	Calendrier	Public visé	Objectifs	Financements
<p>Pôles d'excellence rurale (PER)</p> <p>2^e appel à projets</p>	<p>1^e vague Lancement : nov. 2009 Fin de dépôts des candidatures : 20 février 2010 Décision : juin 2010</p> <p>2^e vague Lancement : nov. 2009 Fin de dépôts des candidatures : 20 octobre 2010 Décision : début 2011</p>	<p>Structure porteuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EPCI à fiscalité propre, - GIP, - syndicat mixte, - parc naturel régional, - conseil général, et sous conditions - association, - groupement d'entreprises privées. 	<p>Les pôles devront répondre à deux enjeux fondamentaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le renforcement de la capacité économique des territoires ruraux ; - la prise en compte des besoins des populations en matière de services publics et de services au public. 	<p>FNADT</p> <p>Financements ministériels</p> <p>Fonds européens</p>
<p>Pôles de compétitivité dans le domaine des « éco-technologies »</p>	<p>Ouverture : 30 juin 2009</p> <p>Fin de dépôt des candidatures : 2 octobre 2009, 19 dossiers reçus Décision : 11 mai 2010 6 pôles labellisés</p>	<p>Regroupement d'acteurs de l'industrie, de la recherche et de l'enseignement supérieur</p>	<p>Compléter la couverture thématique des pôles de compétitivité en labellisant des pôles dédiés aux « éco-technologies ».</p> <p>Permettre aux pôles de jouer un rôle majeur pour répondre aux nouvelles exigences d'efficacité énergétique dans le contexte du Grenelle de l'environnement.</p>	<p>Financements classiques des pôles</p>
<p>Grappes d'entreprises</p>	<p>1^e vague Lancement : 29 octobre 2009 Fin de dépôt des candidatures : 10 décembre 2009 112 dossiers reçus Décision : 4 mai 2010 42 grappes sélectionnées</p> <p>2^e vague Ouverture : fin juin 2010 Clôture : mi octobre 2010</p>	<p>Réseaux d'entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - principalement constituées de TPE/PME ; - associant ou intégrant des acteurs de la formation, de la GPEC, de l'innovation et de la recherche ; - fortement ancrés localement ; - ayant une structure de gouvernance propre, où les chefs d'entreprise ont un rôle moteur. 	<p>Apporter un appui aux initiatives exemplaires de ces grappes d'entreprises en France métropolitaine comme outre-mer, avec un objectif global d'entraînement des autres grappes.</p> <p>Renforcer les dynamiques engagées par les collectivités territoriales en faveur de ce type de clusters en assurant le développement d'une dynamique nationale cohérente en complémentarité avec les pôles de compétitivité</p>	<p>FNADT : 10 M€ en 2010 et 10 M€ en 2011 + SEOM : 0,5 M€ en 2010</p> <p>Des crédits de droit commun des autres ministères et des agences de l'Etat concernés par cette politique seront mobilisés et, le cas échéant, ceux des collectivités territoriales.</p>
<p>Haut débit en zones rurales</p>	<p>Lancement : 23 octobre 2009 Date limite de candidatures : 31 janvier 2010 61 dossiers reçus</p> <p>Sélection : juin 2010</p>	<p>Cadre : volet rural du plan européen de relance économique. S'adresse aux collectivités territoriales des zones rurales et à leurs groupements.</p>	<p>Réduire la fracture numérique dans les zones rurales : généraliser l'Internet haut débit et préparer le passage au très haut débit.</p> <p>Complémentaire des initiatives déjà engagées par la France en ce domaine.</p>	<p>30 M€ du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) + cofinancement des collectivités territoriales</p>

Les résidences secondaires, en 2006

5/

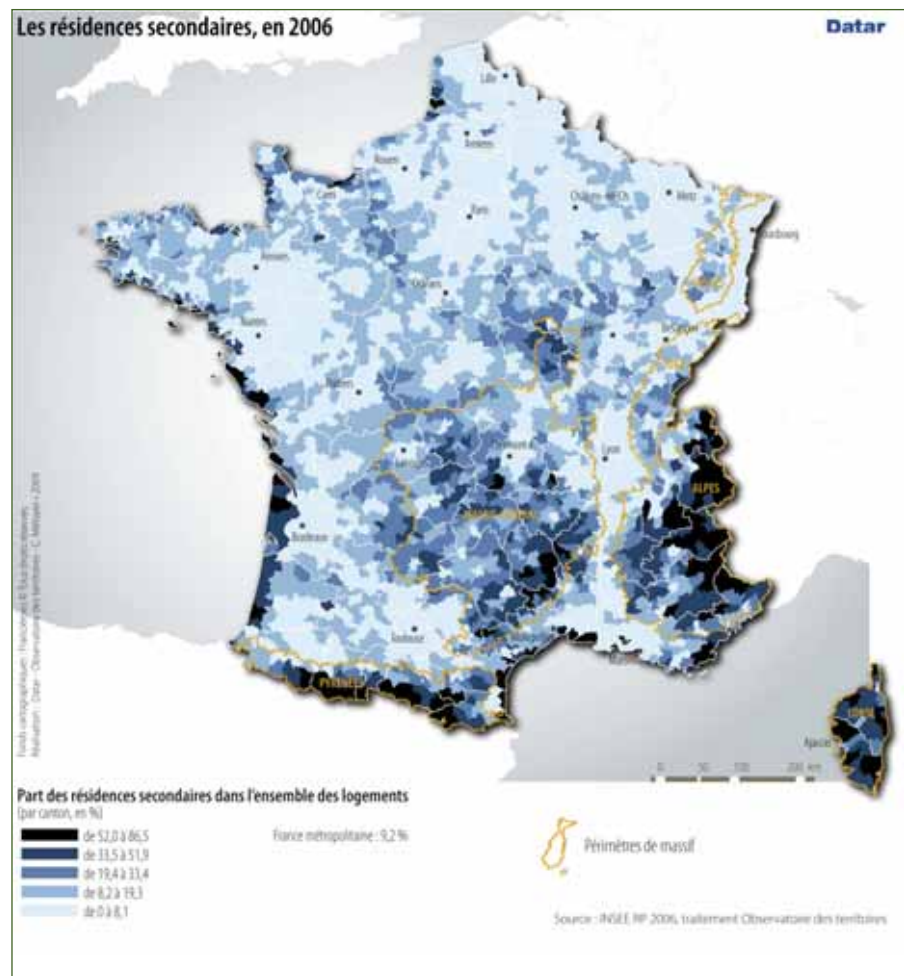
La carte des résidences secondaires a été réalisée par l'Observatoire des territoires de la DATAR pour accompagner les Assises des territoires ruraux. En 2006, plus de la moitié des trois millions de résidences secondaires recensées sur le territoire métropolitain sont situées dans l'espace rural.

Les flux de revenus que génère le tourisme constituent un appoint majeur pour l'économie de nombreux territoires : touristes français et étrangers ont dépensé plus de 110 Md€ en France en 2006. Parmi les multiples retombées de cette activité, celles sur l'emploi sont essentielles. Selon l'Insee, le tourisme a ainsi généré près de 900 000 emplois salariés sur le territoire métropolitain en 2006, soit 4% de l'emploi salarié total. C'est en montagne et sur les littoraux que cette part est la plus importante : respectivement 11,6 et 6,9 %.

Bien qu'elle ne reflète qu'une partie de l'apport supplémentaire de population généré par le tourisme sur un territoire, la part des résidences secondaires dans l'ensemble des logements est un bon indicateur de l'attractivité touristique. Sur le territoire métropolitain, cette part est en moyenne de 9 %, mais dépasse 50 % dans de nombreux cantons littoraux ou de montagne.

Au-delà de son rôle moteur du développement local, les effets de l'attractivité touristique ne sont pas que bénéfiques. Si les territoires de montagne sont peu denses et peu artificialisés, il n'en va pas de même des littoraux. Ces derniers attirent la présence humaine, ce qui se traduit par une forte densité de population et une part de territoires artificialisés relativement importante. Le développement de l'économie touristique contribue à la poursuite de l'artificialisation du littoral à un rythme soutenu. Entre 1990 et 2000, les zones urbaines ou industrielles, les réseaux de communication et les espaces verts urbains se sont étendus de 13 % dans les communes littorales, soit 2,7 fois plus que la moyenne nationale. Cette progression, qui monte à 27 % à moins de 500 m de la mer, se fait au détriment des terres agricoles et des espaces naturels, parfois dans des territoires exposés aux risques naturels.

L'attractivité touristique joue également un rôle important dans la formation des prix des



logements. Après les régions les plus urbanisées (Ile-de-France, Rhône-Alpes), c'est sur le littoral méditerranéen et dans les zones alpines que ceux-ci sont les plus élevés. Au niveau communal, le prix des logements augmente avec le revenu moyen, la taille de la commune et le taux de résidences secondaires, caractéristiques qui reflètent, outre l'attractivité touristique, le niveau des infrastructures et des services qui y sont disponibles. L'augmentation des prix des logements dans les territoires les plus touristiques peut ainsi générer des effets d'éviction des populations résidentes locales. ■

> En savoir plus

- À lire :

Dynamiques et développement durable des territoires, Rapport de l'Observatoire des territoires 2008, Ed. La documentation française, 2009.

- Site de l'Observatoire :

www.territoires.gouv.fr

6/

Une nouvelle ambition pour l'aménagement du territoire

LA DATAR APPELLE, DANS SON RAPPORT *UNE NOUVELLE AMBITION POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE*, À REFONDER LA POLITIQUE NATIONALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AFIN DE PRENDRE EN COMPTE LE CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE EN TRANSFORMATION ET LES NOUVEAUX DÉFIS QU'IL SUSCITE. DANS CETTE DYNAMIQUE, AFIN DE PRENDRE EN COMPTE DES ENJEUX DE PLUS LONG TERME, ELLE CONDUIT UN NOUVEAU PROGRAMME DE PROSPECTIVE *TERRITOIRES 2040*.

Mondialisation, intégration européenne, évolution du rôle de l'Etat, extension du mode de vie urbain, évolution de la ruralité, défis environnementaux et énergétiques, augmentation des mobilités et vieillissement démographique... Depuis 50 ans, la France a connu des transformations qui rendent indispensable la redéfinition de la politique d'aménagement du territoire, constate la DATAR dans son rapport *Une nouvelle ambition pour l'aménagement du territoire*.

Ce nouveau contexte territorial montre l'ampleur des défis à relever pour assurer le développement équilibré et responsable du pays. Pour la Délégation, trois enjeux sont, en la matière, déterminants pour l'avenir :

- > le dynamisme territorial et la croissance globale (valoriser les territoires de croissance et l'excellence territoriale) ;
- > la cohésion territoriale (améliorer l'attractivité

“Sans dynamisme des territoires de croissance, notamment des métropoles, il ne saurait y avoir d'effet d'entraînement et donc de solidarité entre les territoires.”

et la complémentarité des territoires) ;

- > l'adoption de comportements énergétiques et environnementaux vertueux (promouvoir des territoires durables et la croissance verte).

Le rapport de la DATAR prend ainsi le parti de dépasser l'opposition classique entre cohésion et compétitivité en affirmant que sans dyna-

misme des territoires de croissance et notamment des métropoles, il ne saurait y avoir d'effet d'entraînement et donc de solidarité entre les territoires.

Mais comment répondre à ces enjeux ? La Délégation retient, en les adaptant au contexte français, trois leviers d'action publique énoncés dans le Livre vert de la Commission européenne sur la cohésion territoriale de l'Union (voir également p.14) :

- > la polarisation, cette concentration de population, de ressources et d'activités permettant une capacité d'attraction, d'influence et d'entraînement importante ;

- > la connexion, c'est-à-dire la mise en relation des entreprises comme des populations ce qui contribue très directement à la cohésion sociale comme à la croissance économique ;
- > la coopération, ces pratiques partenariales créatrices d'économie d'échelles, de synergies d'action et de

valeur ajoutée pour les territoires. Ces leviers d'action ne sont pas exclusifs les uns des autres et méritent, en fonction des enjeux, d'être activés seuls ou de manière complémentaire.

Pour la DATAR, cette nouvelle ambition pour l'aménagement du territoire s'incarne à travers

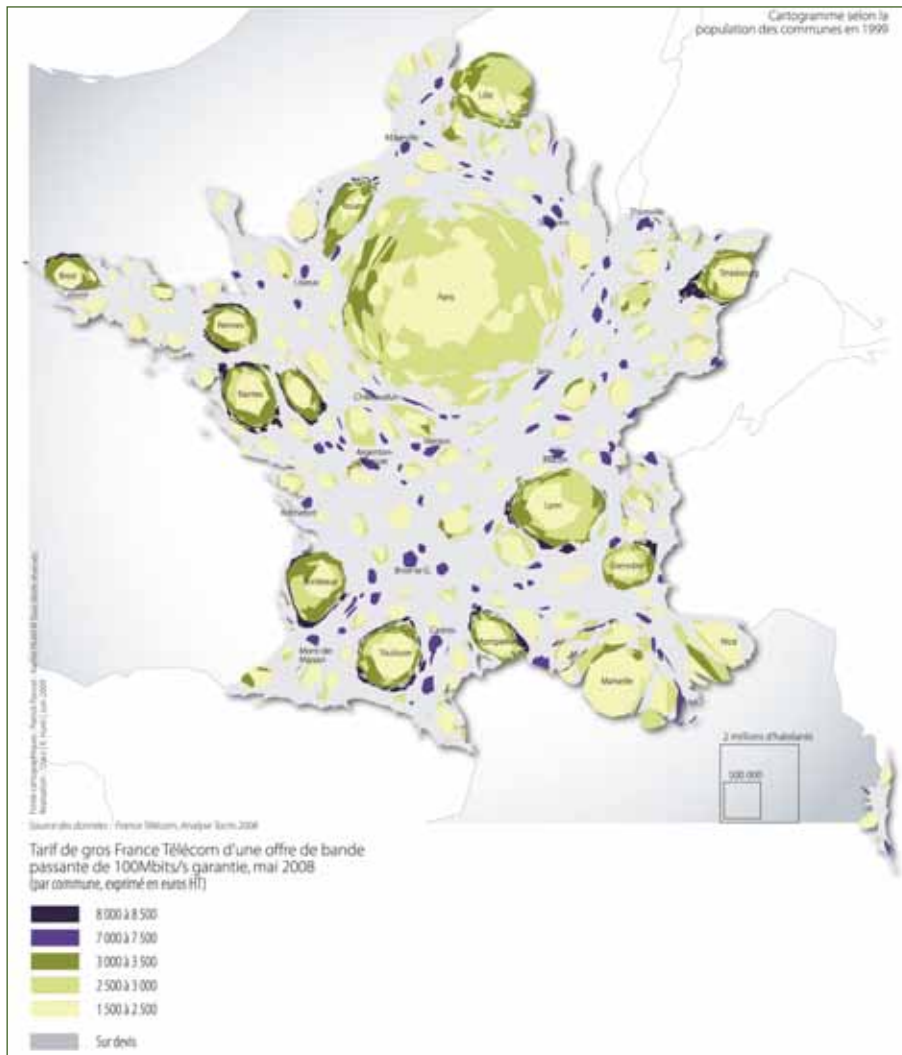
neuf chantiers stratégiques interdépendants qui ont vocation à être régulièrement enrichis ou à s'adosser à de nouvelles thématiques stratégiques, de manière à s'adapter à un environnement territorial en continue mutation. Tous les territoires ou échelles d'intervention publique se retrouvent à des degrés divers, mais nécessairement, dans chacun de ces chantiers. La nouvelle politique d'aménagement du territoire proposée par la DATAR entend en effet favoriser « la complémentarité interterritoriale » afin de ne laisser aucun espace à l'écart des bénéficiaires de la croissance et du développement.

Constituant des pistes d'action, ces chantiers nécessitent désormais d'engager un large travail de réflexion, d'approfondissement et de propositions que la DATAR souhaite ouvrir à l'ensemble de ses partenaires. Dans cette esprit, elle a engagé, en octobre 2009, une démarche de prospective dénommée *Territoires 2040*, aménager le changement. Cet exercice de 16 mois mobilise fortement la Délégation aux côtés de nombreux experts extérieurs, universitaires et acteurs territoriaux. Il consiste à appréhender ou à imaginer les grands changements futurs, susceptibles d'avoir un impact sur les territoires, que ceux-ci soient subis ou choisis. Il s'agira de mesurer l'incidence de ces changements sur sept systèmes spatiaux (voir encadré) et de concevoir les politiques publiques qui permettront de les maîtriser ou d'en renforcer les effets pour construire les territoires que nous souhaitons pour demain.■

> En savoir plus

www.datar.gouv.fr rubrique : kiosque

Les métropoles du très haut débit



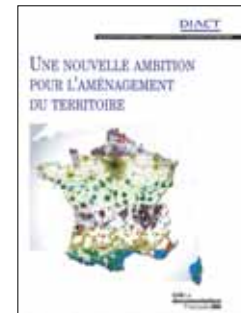
Sur ce cartogramme issu du rapport *Une nouvelle ambition pour l'aménagement du territoire*, la représentation déformée des grandes villes indique que c'est là que se trouve aujourd'hui la population française hyper-connectée et l'offre en très haut débit la plus performante et la moins chère. Cette ressource numérique abondante rend les territoires métropolitains et urbains particulièrement attractifs pour les populations comme pour les entreprises. Cette géographie de la connexion nécessite parallèlement une action publique volontaire en vue de corriger les inégalités territoriales qu'elle produit.

> **Territoires 2040, une nouvelle démarche de prospective conduite par la DATAR à partir de 7 systèmes spatiaux**

- 1- Le réseau des métropoles françaises dans l'économie-monde
- 2- Les systèmes métropolitains intégrés, leviers de développement territorial
- 3- Les portes d'entrée de la France dans les systèmes territoriaux des flux
- 4- Dynamiques des territoires industriels
- 5- Les villes intermédiaires et leurs espaces de proximité
- 6- Les territoires à base économique résidentielle et touristique
- 7- Les espaces ruraux de faible densité, des territoires multifonctionnels entre dépendance et attractivité

> **En savoir plus** www.datar.gouv.fr rubrique : Evaluation/prospective

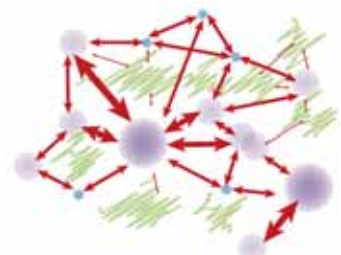
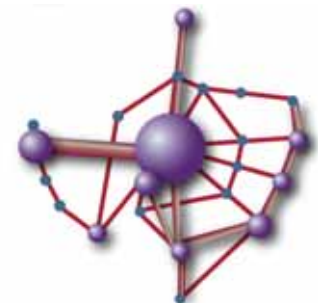
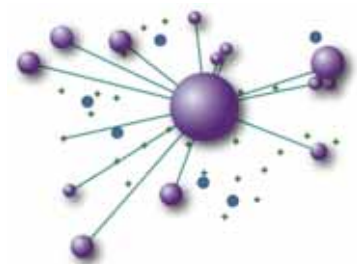
> **À lire**



Une nouvelle ambition pour l'aménagement du territoire, DATAR, ed. La Documentation française, 2009. Disponible en librairie et sur le site de la Documentation française www.ladocumentationfrancaise.fr

Trois leviers d'action :

De haut en bas : la polarisation, la connexion, la coopération



8/

Les propositions phares
du rapport de la DATAR

Les propositions ci-dessous extraites du rapport de la DATAR constituent les axes saillants des chantiers d'aménagement du territoire qu'elle a engagé depuis plusieurs mois. L'objectif est désormais de les consolider et de leur donner un caractère pleinement opérationnel.

1/ Pour des métropoles, moteurs de croissance et d'excellence des territoires

- Instituer des collectivités ou communautés métropolitaines correspondant à des aires urbaines de plus de 500 000 habitants
- Renforcer les dispositifs territoriaux de polarisation (pôles de compétitivité, PRES, clusters etc.) pour favoriser l'innovation
- Développer les liaisons ferroviaires à grande vitesse entre métropoles
- Promouvoir des métropoles ouvertes sur l'Europe et l'internationale

2/ Pour une région capitale de stature mondiale

- Inciter à la concentration des excellences de la région-capitale et au développement d'une métropole-réseau française
- Mettre en réseau et mieux organiser les excellences métropolitaines des régions et celles de la région capitale
- Renforcer les coopérations entre Paris et le Bassin parisien

3/ Pour un mieux vivre urbain

- Maîtriser l'étalement urbain et les mobilités (spatiales et temporelles) aux échelles territoriales les plus adaptées
- Insérer les quartiers sensibles et espaces paupérisés dans une politique de cohésion et de mobilité à l'échelle de l'aire urbaine
- Favoriser le développement de villes durables, attrayantes, innovantes et créatives

4/ Pour des petites villes et des campagnes attractives

- Définir un socle de services aux publics répondant aux besoins des habitants et à des objectifs d'accessibilité et de qualité
- Instaurer des chartes de l'attractivité et du développement durable à l'échelle des territoires pertinents
- Veiller au développement de capacités d'ingénierie adaptées aux enjeux des territoires.

5/ Pour des territoires à l'ère numérique

- Réussir la généralisation de l'accès à l'internet à très haut débit fixe et mobile sur



tous les territoires à une échéance de 10 ans

- Réduire la fracture sociale et générationnelle dans le cadre de la politique d'aménagement numérique des territoires
- Mobiliser les acteurs territoriaux sur le développement du télétravail et le renforcement du maillage des territoires en télécentres.

6/ Pour un transport de marchandises et une logistique plus efficaces

- Optimiser et fiabiliser l'utilisation des grands ports maritimes français en lien avec la logistique des villes-ports et le développement des ports secs
- Renforcer les grands corridors ferroviaires pour la circulation cadencée des autoroutes ferroviaires et des trains longs de transport combiné
- Dynamiser le transport fluvial en lien avec le développement des territoires desservis

7/ Pour la préservation et la valorisation des territoires à enjeux naturels

- Généraliser la pratique des contrats de projets pour la protection et le développement des espaces naturels à enjeux
- Refonder une politique du littoral intégrant

des approches interrégionales et interministérielles et des modalités de gouvernance locale

- Développer des outils d'évaluation environnementale permettant de valoriser les aménités des espaces naturels

8/ Pour une adaptation des territoires aux changements climatiques

- Intégrer les enjeux climatiques des les études, évaluations, outils d'adaptation (...), à une échelle pertinente (interrégionale, transfrontalière ou transnationale)
- Encourager la coopération transfrontalière et européenne notamment dans l'espace méditerranéen

9/ Pour redéfinir la position des acteurs et les échelles de l'aménagement du territoire

- Refonder le rôle majeur de l'Etat dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie d'aménagement du territoire
- Susciter l'émergence de territoires de coopération de dimension interrégionale, structurés autour de métropoles
- Structurer et mettre en œuvre une démarche en continu de prospective territoriale ■

Le Grand Auch élabore une stratégie fédératrice pour sa plateforme d'enseignement supérieur et de recherche à l'horizon 2015

Dans le cadre de l'expérimentation *20 villes moyennes témoins* de la DATAR qui s'est achevée fin 2009, la communauté de communes du Grand Auch a défini un plan d'action en vue de développer la recherche et l'innovation pour consolider son pôle d'enseignement supérieur.

La première étape a consisté à réaliser un inventaire exhaustif et consolidé de toutes les formations d'enseignement supérieur offertes par le site auscitain : IUT, lycées techniques, CFA et centres de formation professionnelle offrant des BTS, IUFM, centre de formation aux soins infirmiers. Comme dans bon nombre de villes moyennes, le potentiel de l'enseignement supérieur n'était jusque là souvent vu qu'à travers les formations universitaires délocalisées dans les années 80 (premiers cycles et IUT). De même, au-delà de la recherche académique réalisée dans les IUT, le diagnostic s'est efforcé de prendre en compte toutes les prestations de transfert de technologie vers les entreprises locales offertes par les lycées, les IUT ou les structures dédiées au transfert comme les CRITT ou les plateformes d'innovation. Ont été également identifiées :

- > la mobilisation du territoire gersois comme champ d'expérimentation des recherches entreprises par les grands organismes de recherche (CNES, CNRS, IRD, INRA, CIRAD) ;
- > la reconnaissance du site d'Auch comme pièce maîtresse de projets européens, de projets de l'Université P. Sabatier de Toulouse ou de projets de pôles de compétitivité.

Cet inventaire a montré que l'agglomération disposait, au total, de 35 formations diplômantes dispensées au sein de 12 établissements, soit 1410 étudiants et 139 enseignants et/ou chercheurs.

L'expérimentation a, ensuite, conduit le Grand Auch à réfléchir aux moyens d'améliorer le positionnement de ses établissements d'enseignement supérieur et de recherche en s'appuyant sur un état des lieux de leurs forces et faiblesses. Les équipes bénéficient d'une bonne croissance tant sur le plan des effectifs que des projets. Mais leur masse critique est faible et elles pâtissent d'un certain manque de visibilité. De plus, trop peu de projets sont réalisés en commun.

Forts de ce constat, les acteurs auscitains ont entrepris de construire une stratégie locale

concertée. Ils ont identifié un thème fédérateur pour gagner en visibilité et en masse critique : la gestion durable de l'environnement et des ressources des territoires ruraux (GersTerra). Ce concept transverse concerne plusieurs champs de compétences en lien direct avec l'identité du territoire gersois et pour lesquels les chercheurs et enseignants auscitains disposent d'une bonne visibilité, y compris européenne : la gestion des territoires agricoles, la production agro-alimentaire, le développement durable, la géomatique et l'information géospatiale. Il s'agira, à partir de cette « marque », de mettre en place une organisation par projets plutôt que par tutelles.

GersTerra comporte trois volets qui visent à améliorer l'efficacité de la gouvernance du système d'enseignement supérieur et de recherche auscitain et à systématiser l'esprit collaboratif :

- > un « campus » d'enseignement supérieur favorisant la coopération entre établissements secondaires et supérieurs pour monter de nouvelles formations permettant de doubler le nombre d'étudiants d'ici 2015 ;

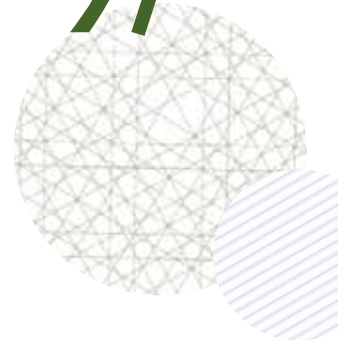
- > une plateforme de mutualisation des réseaux technologiques hébergés dans les lycées, les IUT, la CCI, le CRITT, le Centre européen d'entreprises et d'innovation ou l'Université P. Sabatier de Toulouse pour institutionnaliser le soutien à l'innovation et au transfert technologique ;

- > un pool de recherche fondamentale et appliquée venant alimenter les deux dispositifs précédents et permettant d'adosser les masters à la recherche.

D'ores et déjà, des projets collaboratifs, tels que la mise en place de nouvelles licences professionnelles ou de masters, l'amélioration de la performance des activités de recherche ainsi que le démarrage de la plateforme de mutualisation des transferts technologiques, sont en cours.

Ces dispositifs s'inscrivent dans un plan d'action à l'horizon 2015 qui donnera lieu à une convention liant les partenaires en termes d'implication politique et d'engagement financier. ■

9/



L'appel à expérimentation 20 villes moyennes témoins

Suite à un travail de diagnostic conduit avec la Fédération des maires des villes moyennes (FMVM), la DATAR a piloté, de 2007 à 2009, un appel à expérimentation destiné aux intercommunalités des villes moyennes, pièces maîtresses de l'organisation du territoire. Les lauréates ont bénéficié de crédits d'ingénierie pour explorer les effets locaux de quatre politiques publiques stratégiques : l'enseignement supérieur et la recherche, la santé et l'offre de soins, l'accessibilité et les transports, le renouvellement urbain des villes centre.

> En savoir plus

Bilan de l'expérimentation sur www.villesmoyennestemoins.fr

Archives villes moyennes

sur www.datar.gouv.fr

(dont Actes de la rencontre nationale du 11 septembre 2009 au Puy en Velay sur l'accessibilité et le transport)

10/



Les partenaires français engagés dans un réseau ou un groupe de travail d'URBACT II

Les chefs de file :

Bayonne, CU de Dunkerque, Echirolles, Lille métropole / Agence de développement et d'urbanisme de Lille métropole, Limoges, le Grand Lyon, la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT), Mulhouse

Les autres acteurs impliqués :

- Villes : Amiens, Châlons-en-Champagne, Grenoble, Lyon, Massy, Nanterre, Pézenas, Poitiers, Saint-Etienne / Agence d'urbanisme de la région stéphanoise, Vaulx-en-Velin
- Intercommunalités : CA du Grand Besançon, Nantes métropole, CA de Reims, Rennes Métropole,
- Autres : Conseils général de Charente-Maritime, CERTU



URBACT II, un programme européen de coopération interrégionale consacré à l'urbain

Le programme européen URBACT II reste, en France, encore trop méconnu des acteurs du développement territorial, tant collectivités que services de l'Etat. Consacré à la coopération territoriale dans le domaine du développement urbain, il s'avère pourtant très complémentaire des autres programmes financés par la politique de cohésion.

La Coopération territoriale européenne est devenue l'un des trois objectifs à part entière de la politique de cohésion 2007-2013. Dans ce cadre, le programme URBACT II est plus spécialement destiné à promouvoir la coopération dans le domaine du développement urbain au sein de l'Union européenne. Il vise à :

- > faciliter l'échange d'expériences et l'apprentissage entre les élus, les décideurs et les praticiens des villes ;
- > diffuser les bonnes pratiques et les enseignements tirés des échanges, assurer le transfert des savoir-faire partant des projets les plus porteurs ;
- > aider les élus, les acteurs des politiques urbaines et les responsables des programmes européens à définir des plans d'action en matière de développement urbain durable.

Ce programme qui contribue à mettre en œuvre la stratégie de Lisbonne (priorité à la compétitivité, à la croissance et à l'emploi) à l'échelle urbaine s'articule autour de deux axes :

- > les villes, moteurs de la croissance et de la création d'emplois, avec 3 thèmes : la promotion de l'esprit d'entreprise, l'innovation et l'économie de la connaissance, l'emploi et le capital humain
- > les villes attractives et moteurs de cohésion sociale, avec 4 thèmes : l'approche intégrée du développement des zones urbaines en difficulté ou susceptibles de le devenir, l'inclusion sociale, l'environnement, la gouvernance et la planification urbaine.

Doté de 68,9 M€, URBACT II promeut un développement urbain intégré, c'est à dire qui couvre l'ensemble des 7 thèmes : une meilleure compétitivité économique ne peut aller sans une cohésion sociale accrue et inversement. Chaque projet doit ainsi se consacrer principalement à l'un des sept thèmes, tout en explorant les connexions avec les 6 autres.

Ce programme concerne les villes et les acteurs du développement urbain des 27 Etats mem-

bres de l'Union européenne, ainsi que la Norvège et la Suisse. Deux appels à projets ont permis de sélectionner 34 réseaux thématiques et 9 groupes de travail, comptant plus d'une vingtaine de partenaires français (voir encadré). Peuvent bénéficier des financements : les collectivités territoriales, les pouvoirs publics au niveau national, les universités et les centres de recherche. Parmi les thématiques abordées : industries traditionnelles et innovation, régénération de zones défavorisées, stratégie et gouvernance à l'échelon municipal et régional...

Le Secrétariat général du comité interministériel à la ville (SGCIV, ex DIV) est l'autorité de gestion d'URBACT II et assure ce rôle vis-à-vis de tous les partenaires européens. La DATAR et le ministère de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM), partenaires institutionnels français du programme, participent à son pilotage stratégique comme à son financement.

URBACT II se veut complémentaire des programmes européens portés par les deux autres

“ Plus d'une vingtaine de partenaires français participent à URBACT II ”

objectifs de la politique de cohésion, Convergence et Compétitivité régionale et emploi, qui disposent eux-mêmes d'un volet urbain. De fait, la participation des autorités de gestion de ces programmes à URBACT II est largement souhaitée. Mais les partenaires français impliqués dans URBACT II rencontrent parfois des difficultés à les mobiliser. ■

> En savoir plus

www.urbact.eu/fr site en français et en anglais dédié à URBACT I et II
Secrétariat d'URBACT II, 194 avenue du Pdt. Wilson, 93217 Saint-Denis La Plaine, tél. : 01 49 17 46 02

Conseiller résident de jumelage (CRJ)

Dans le cadre de la coopération internationale menée par l'Union européenne, la DATAR a piloté, de 2007 à 2009, un jumelage au bénéfice de l'administration tunisienne pour lequel Rémy Privat a assuré les fonctions de Conseiller résident de jumelage (CRJ). Cet ancien chargé de mission de la Délégation nous explique en quoi a consisté sa mission.

11/

Dans quel cadre les jumelages sont-ils mis en place ?

R.P. : Les jumelages s'inscrivent dans le cadre de la politique de voisinage (PEV) de l'Union européenne qui s'adresse, comme son nom l'indique, aux pays voisins de l'UE⁽¹⁾. Leur but est de renforcer les capacités institutionnelles de ces pays. Ces derniers font remonter leurs besoins d'expertise auprès de la Commission européenne qui lance ensuite un appel d'offre à l'intention des Etats membres afin de sélectionner les administrations qui porteront les jumelages. Leur mise en œuvre est assurée dans le pays bénéficiaire par un Conseiller résident de jumelage et piloté par des chefs de projets pour chaque Etat impliqué. Le jumelage auquel j'ai participé s'est déroulé de juin 2007 à octobre 2009. Il impliquait la France, représentée par la DATAR, comme chef de projet principal et l'Italie.

Quel était l'objet du jumelage que vous avez coordonné en Tunisie ?

R.P. : Une vingtaine de jumelages ont déjà été montés avec la Tunisie sur des thèmes fort variés : l'administration fiscale, les normes de certification, les statistiques, l'artisanat... Celui dont je me suis occupé avait pour objectif d'accroître la contribution du secteur privé à l'effort de développement régional et à l'amélioration de la compétitivité globale de l'économie tunisienne. Il devait contribuer à améliorer la performance des Organismes de développement régional (ODR), des structures rattachées au Ministère du développement et de la coopération internationale qui jouent un peu le rôle que peuvent avoir, en France, les SGAR et les agences de développement.

Comment êtes vous devenu CRJ ?

R.P. : Alors que j'étais en poste à la DATAR, je me suis volontairement intéressé à la coopération internationale. En me rapprochant de la conseillère en charge de ce dossier pour le Maghreb au sein de la Délégation⁽²⁾, j'ai pu participer à des missions à court terme en Algérie et au Maroc sur l'évaluation des politiques territoriales. D'une durée de 2 à 3 jours chacune, elles m'ont permis d'approcher en quoi consiste l'expertise interna-

tionale. Lorsque l'opportunité de travailler à long terme s'est présentée, en devenant conseiller résident pour un jumelage au profit de la Tunisie, il m'est apparu naturel d'accepter. C'était la suite logique de ce que j'avais entrepris, même si ce type d'activité n'est pas forcément suffisamment valorisé dans le parcours professionnel des agents.

Quelles sont les activités d'un CRJ ?

R.P. : Le CRJ est un organisateur, il sert d'interface entre les pays d'Europe fournissant l'expertise et le pays qui en est bénéficiaire. Mon rôle a ainsi consisté à monter près de 800 journées d'expertise, qui ont impliqué une centaine d'experts français et italiens, et à organiser 8 visites d'études en Europe. Cette expertise s'est matérialisée soit sous forme d'échange d'expériences, soit sous forme de production commune de documents ou de réalisation d'expérimentations dans trois domaines : la planification et la programmation, le développement économique et le marketing territorial, l'accompagnement de porteurs de projet et la création d'entreprises. Le jumelage a, par exemple, permis de mettre en œuvre un plan de formation à destination des cadres des ODR sur les techniques et outils appliqués au développement régional. Des expérimentations pilote ont été également menées dans les régions comme par exemple un diagnostic territorial conduit sur le territoire de Tozeur.

Quel bilan tirez-vous de cette expérience ?

R.P. : Ce jumelage a été une source de satisfaction importante, tant pour nos partenaires tunisiens que pour les experts qui sont intervenus et moi-même. Mener une mission d'expertise est en effet très formateur. Cela permet de prendre du recul sur son activité, de l'aborder sur un plan plus méthodologique, tout en s'ouvrant à d'autres cultures. Il est vrai cependant qu'il n'est pas toujours simple pour un CRJ de trouver les bons experts, ceux qui ont à la fois la capacité de transmettre leur expérience et qui sont disponibles pour le faire. Mais ce type d'intervention permet vraiment de renforcer ses qualifications. ■



Rémy Privat
Ancien chargé de mission de la DATAR,
Conseiller résident de jumelage en Tunisie
de 2007 à 2009

(1) Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Egypte, Géorgie, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Moldavie, Maroc, Territoire palestinien, Syrie, Tunisie et Ukraine

(2) La DATAR mène, depuis de nombreuses années, des actions à l'international principalement ciblées sur les nouveaux Etats membres de l'Union, les candidats à l'entrée dans l'Union et les pays du Maghreb.

12/



RESTRUCTURATION DE DÉFENSE : les contrats de redynamisation 2009

En juillet 2008, le Gouvernement annonçait un vaste plan de restructuration des armées et un accompagnement des territoires impactés de ce fait. La DATAR est chargée d'assurer la coordination interministérielle de ces opérations d'accompagnement en lien avec la Délégation aux restructurations de la défense (DAR). Cinq contrats de site de défense (CRSD), sur la vingtaine prévue au total pour redynamiser les sites les plus touchés, ont été signés en 2009.

> En savoir plus

La circulaire du Premier ministre du 28 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées ainsi que les 5 CRSD signés en 2009 sont consultables sur le site de la DATAR : www.datar.gouv.fr
rubrique : aménagement du territoire/restructurations de la Défense

L'année 2009 aura été l'année de démarrage des premiers redéploiements de la Défense et des premières mesures destinées à l'accompagnement territorial. Les territoires les plus affectés bénéficient de contrats de redynamisation de site de défense (CRSD). Les cinq prévus en 2009 ont bien été signés : Givet (Ardennes) le 10 février, Arras (Pas-de-Calais) le 2 avril, Barcelonnette (Alpes-de-Haute-Provence) le 7 mai, Provins-Sourdun (Seine-et-Marne) le 26 mai et Briançon (Hautes-Alpes) le 2 juillet.

Le dispositif des CRSD est réservé aux sites subissant une perte nette de plus de 200 emplois directs liés à la Défense et qui connaissent une grande fragilité économique et démographique. Il doit permettre d'élaborer des programmes d'accompagnement économique et territorial destinés, à terme, à recréer autant d'emplois que ceux perdus.

Adaptés au contexte local, les CRSD peuvent comporter des opérations diverses, telles que :

- > des actions collectives en direction des entreprises industrielles, commerciales, artisanales ou de services,
- > des aides au maintien et à la création d'emplois,

- > des formations en faveur de l'adaptation, la qualification et l'employabilité de la main d'œuvre locale,

- > le renforcement de l'attractivité du territoire (développement de services et d'équipements, accueil des entreprises, déploiement du très haut débit, développement d'activités touristiques,
- > la promotion du territoire.

D'une durée de trois ans, les contrats peuvent être prolongés de deux ans au maximum. Leur élaboration relève de comités de pilotage et de groupes techniques de travail. Cette étape est supervisée par un comité de site qui, placé sous l'autorité du préfet de département, rassemble

l'ensemble des partenaires concernés : services de l'Etat, collectivités territoriales, chambres consulaires et autres acteurs locaux. L'installation des premiers comités a eu lieu dès l'été 2008.

Pour mener à bien la préparation du contenu de son CRSD, chaque site peut recourir à un cabinet d'experts pour réaliser un diagnostic afin de :

- > mesurer l'impact socio-économique de la restructuration sur le territoire,

- > identifier des axes stratégiques prioritaires de revitalisation économique et des projets adaptés (dont ceux liés à la reconversion des emprises). Une fois rédigé, chaque projet de contrat est examiné par le Comité technique interministériel (CTI) présidé par la DATAR, puis transmis par celle-ci au cabinet du Premier ministre pour validation définitive. Dès l'accord obtenu, la signature du contrat par le préfet de département et les collectivités territoriales concernées peut intervenir.

Cette étape franchie, il reste aux partenaires du contrat à mettre en œuvre les actions qu'il contient, mais aussi à faire connaître aux entreprises installées, ou susceptibles de s'implanter dans le périmètre du site, les différentes mesures fiscales et sociales spécifiques dont elles peuvent bénéficier. Cette dernière tâche revient notamment au chef de projet dédié au contrat – si le contrat prévoit ce poste- et, pour le compte de l'Etat, aux chargés de mission mutations économiques régionaux de la DATAR et aux Délégués régionaux aux restructurations de la défense (DRRD) placés au sein des SGAR.

Toutes sources de financement confondues, le montant total des cinq contrats signés en 2009 s'élève à 151 M€, dont plus de 27 M€ apportés par l'Etat via les crédits dédiés spécifiquement aux restructurations de Défense (Fonds national d'aménagement et de développement du territoire –FNADT- et Fonds pour les restructurations de la Défense – FRED). ■

“ Le dispositif des CRSD est réservé aux sites subissant une perte nette de plus de 200 emplois directs liés à la Défense... ”

Schiphol, un aéroport au service du rayonnement international d'Amsterdam

En avril 2009, l'établissement public Plaine de France, qui inclut dans son territoire l'aéroport de Paris Charles de Gaulle, avait organisé à l'intention de ses administrateurs, parmi lesquels une représentante de la DATAR, un déplacement à Amsterdam. Objectif : analyser la politique de développement économique axée sur l'aéroport de Schiphol.

Certes Schiphol est un aéroport, en Europe le 5^e pour le trafic passagers et le 4^e pour le fret. Mais il est aussi un pôle de développement économique stratégique pour l'agglomération d'Amsterdam. Il constitue, en effet, l'un des nœuds central d'un concept de corridor aéroportuaire articulant de nouveaux développements urbains économiques s'étendant jusqu'au nouveau quartier d'affaires de Zuidas.

La particularité de Schiphol tient au fait que des produits immobiliers ont été développés notamment au cœur même de l'aéroport. Afin de soutenir sa compétitivité et son attractivité internationale, Schiphol dispose d'un World trade center, principalement occupé par de petites entreprises internationales, et d'un centre dédié à la logistique. Il comprend aussi, dans sa partie nord, un site « plus vert », avec golf et hôtels, délimité par une ceinture verte permettant la gestion des eaux et la diminution de l'impact du bruit des avions.

Le développement du site prend appui sur des objectifs de forte densité urbaine, sur des infrastructures de transport efficaces et sur une insertion environnementale et spatiale des projets performante qui contribue à sa renommée internationale en matière de gestion intégrée du développement durable.

L'objectif d'accroître les revenus non liés aux activités aériennes est clairement affiché. Depuis 2005, une stratégie d'accueil de clusters a été mise en œuvre en élaborant des études de marchés qui évaluent le potentiel régional d'une filière. A l'origine, ces clusters ne reposent pas forcément sur des logiques spatiales. Mais lorsque les entreprises s'organisent en réseaux et que le cluster prend forme, elles peuvent alors être regroupées dans des parcs d'affaires qui leur sont spécialement dédiés. Le développement économique est supervisé par un « forum administratif » qui réunit des élus de la ville d'Amsterdam, de la municipalité d'Haarlem-



mermeer –sur le territoire de laquelle se trouve l'aéroport – et de la province de Hollande du Nord ainsi que des représentants de Schiphol Group, l'opérateur aéroportuaire. C'est ce forum qui arbitre la localisation et l'implantation des grandes entreprises.

Schiphol mise avant tout sur le dialogue constant et continu avec les entreprises afin de répondre à leurs besoins, de suivre leurs évolutions et d'anticiper les tendances. Cette connaissance du marché permet « d'animer » les entreprises via différents supports : salons, congrès... Cette écoute est favorisée par l'existence d'Amsterdam Airport Area (AAA), interlocuteur unique des entreprises, qui réunit 17 partenaires publics et privés impliqués dans le développement des bureaux et des zones industrielles dans l'emprise de l'aéroport et ses environs.

Reste toutefois aujourd'hui aux acteurs du site à gérer les suites de la crise économique. ■

13/

Zuidas, le quartier d'affaire

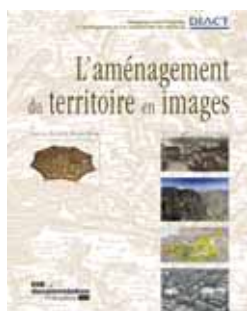
Zuidas, le nouveau quartier d'affaire en développement à 3 km d'Amsterdam, a pour ambition d'être un site d'envergure mondiale. A terme 1 M de m² de bureaux y seront disponibles ainsi que 6500 m² ouverts sur d'autres activités (loisirs, commerces, centre de congrès). Le site compte déjà le plus grand World trade center du monde d'une surface de 150 000 m² et le siège d'une célèbre banque néerlandaise. Au total, 4 Md € ont déjà été investis. Pour réussir Zuidas mise sur une mixité des fonctions : 9000 logements doivent s'insérer au sein de ce poumon économique.

La forte densité du lieu n'empêche pas une attention particulière aux questions environnementales, notamment dans le domaine de la gestion de l'eau et des déplacements avec une desserte en transport en commun axée sur le train. Zuidas dispose d'une localisation privilégiée à proximité de quartiers résidentiels convoités, du centre historique d'Amsterdam et de Schiphol. Les instances de l'aéroport sont d'ailleurs impliquées dans la planification et le développement du site. Celui-ci bénéficiera également de liaisons ferroviaires rapides vers d'autres métropoles européennes.

> En savoir plus

www.aaarea.nl/
site en Anglais de l'Amsterdam Airport Area
www.schipholgroup.com/

14/



L'aménagement du territoire en images

Pour les passionnés d'histoire, *L'aménagement du territoire en images* propose une promenade à travers les images fortes qui ont jalonné l'aménagement du territoire français du Moyen-âge à nos jours. Initié par la DATAR, cet ouvrage, abondamment illustré de cartes, schémas et photos, dévoile un véritable imaginaire de l'aménagement du territoire.

L'aménagement du territoire en images, Christèle Alvergne et Pierre Musso, DATAR, ed. La Documentation française, 2009.

> Se procurer les ouvrages de la DATAR

Les ouvrages de la DATAR sont diffusés en librairie et sur le site de la Documentation française www.ladocumentationfrancaise.fr (Tél. : 01 40 15 70 10) Les différentes collections sont par ailleurs présentées sur le site de la DATAR www.datar.gouv.fr rubrique : kiosque

Des clés pour comprendre le débat sur la cohésion territoriale en Europe

Voici un peu plus d'un an, la Commission européenne a ouvert un débat sur le concept de cohésion territoriale au sein de l'Union européenne. Il s'agit d'un sujet d'importance pour l'avenir de l'Union ainsi que l'a souligné la France lorsqu'elle exerçait la présidence du Conseil de l'UE au second semestre 2008. Suite à la ratification du traité de Lisbonne, la cohésion territoriale est, en effet, devenue un nouvel objectif politique de l'Union au même titre que la cohésion économique et sociale.

Mais comme bien d'autres dossiers européens, le concept de cohésion territoriale peut apparaître flou et lointain. C'est pourquoi la DATAR a choisi d'y consacrer un ouvrage de sa collection pédagogique *Territoires en mouvement* afin d'apporter les clés pour comprendre les débats à venir sur ce sujet.

L'ouvrage s'articule en deux parties. La première retrace le cadre historique dans lequel le concept de cohésion territoriale a émergé. Elle évoque en particulier comment les différents traités relatifs à la construction européenne ont progressivement abordé le sujet et quel a été le rôle de la politique européenne de cohésion économique et sociale. Se plaçant au cœur des débats actuels, la seconde partie présente, quant à elle, les points de vue en présence autour de deux grandes questions : comment définir la cohésion territoriale et comment peut-elle s'appliquer au sein des politiques communautaires ? Ainsi que pourra le constater le lecteur, les discussions sont encore loin d'être closes. Mais si le sujet est complexe, il n'en mérite pas moins qu'on lui accorde un temps d'attention.

La cohésion territoriale en Europe, DATAR, coll. *Territoires en mouvement*, ed. La documentation française, 2010



> À signaler

La réédition des Fonds structurels européens 2007-2013

La DATAR vient de rééditer, en l'actualisant, son guide sur **Les fonds structurels européens 2007-2013**, paru dans la collection *Territoires en mouvement* en 2007 et qui était épuisé (ed. La documentation française, 2010).

Les pôles de compétitivité expliqués

Partie prenante dans le lancement des pôles de compétitivité en 2004, la DATAR se devait d'évoquer cette politique visant à rapprocher sur un même territoire des entreprises, des centres de formation et des unités de recherche pour dégager des synergies et bâtir des projets innovants. C'est désormais chose faite dans la collection *Territoires en mouvement*. Pourquoi les pôles ont-ils été créés ? Comment sont-ils organisés ? Quelles actions de coopération mettent-ils en œuvre ? Quels soutiens reçoivent-ils des

acteurs publics ? En quoi consiste la phase actuelle de consolidation des pôles ? Autant de questions abordées à partir de nombreux exemples concrets.

Les pôles de compétitivité, DATAR, coll. *Territoires en mouvement*, ed. La documentation française, avril 2009

Les relations services/ territoires décryptées

Le n°11 de la collection *Travaux*, intitulé **Economie des services et développement des territoires**, dresse un diagnostic des forces et faiblesses des territoires français en matière d'activité de services dans la mondialisation. Originalité, cette étude commandée par la DATAR, s'appuie sur une typologie des services basée sur leurs critères de localisation dans l'espace.

Economie des services et développement des territoires, sous la direction de E. M. Mouhoud, DATAR, coll. *Travaux*, ed. La Documentation française, 2010



LE CENTRE DE DOCUMENTATION DE LA DATAR : une équipe pour vous accueillir et vous informer

Le Centre de documentation de la DATAR offre aux agents de la Délégation et aux visiteurs un large éventail de documents sur les questions d'aménagement du territoire en France et en Europe.

Le Centre de documentation de la DATAR accompagne l'ensemble de la Délégation et ses partenaires dans leurs missions et travaux en assurant la veille documentaire, les recherches de documents, la diffusion des informations et la réalisation de services ciblés. Également ouvert au public extérieur, il accueille sur rendez-vous dans ses locaux toute personne intéressée par les questions d'aménagement du territoire : élus, agents d'autres administrations publiques, étudiants, universitaires, aménageurs, responsables associatifs, chargés d'étude, chefs d'entreprise ou encore particuliers. Il anime, en outre, un service de Questions/Réponses par téléphone.

Les visiteurs trouveront sur place un large choix de documents en libre accès :

- > des ouvrages, rapports, articles de presse ou textes officiels,
- > des études DATAR,
- > des dossiers documentaires thématiques,
- > de nombreux titres de périodiques.



Les principaux thèmes abordés sont : l'aménagement du territoire, les collectivités territoriales, la contractualisation, la planification, la prospective, le développement durable, le développement économique, le monde rural, le milieu urbain, les services au public, la société de l'information, les transports, le littoral, la montagne...

Une base de données bibliographique facilite les recherches documentaires.

Le Centre de documentation met également à disposition des bibliographies thématiques, le catalogue des publications de la DATAR, des brochures et des dépliants sur la Délégation. ■

> Publications en libre consultation

Retrouvez les trois collections d'ouvrages de la Délégation

- > la collection *blanche* des rapports,
- > les guides pédagogiques de *Territoires en mouvement*,
- > *Travaux*, la collection des études.

Ces documents sont en vente en librairie et à la Documentation française (voir p.14).

Un fonds historique sur l'aménagement du territoire

- > Retrouvez des collections spécialisées qui ont jalonné l'aménagement du territoire : l'intégralité de la *Lettre de la DATAR/DIACT*, la *Revue 2000*, les *Travaux et Recherches de Prospective (TRP)* ou encore le *Bulletin du CONATEF*.

- > Redécouvrez également les ouvrages phare qui ont étayé les politiques d'aménagement du territoire :
 - *Paris et le désert français*, éd. de 1947
 - *Le scénario de l'inacceptable*, TRP n°20, 1971,
 - *La politique française d'aménagement du territoire de 1950 à 1985*, 1985,
 - *Propositions pour l'aménagement du territoire*, rapport d'Olivier Guichard, 1986,
 - *Atlas de l'aménagement du territoire*, 1988,
 - *Les grands textes de l'aménagement du territoire et de la décentralisation*, 2003,
 - *Les images de l'aménagement du territoire*, 2009.

> Informations pratiques

Centre de documentation de la DATAR

Accueil du lundi au jeudi
de 9h30 à 13h et de 14h à 17h30
8 rue de Penthièvre,
75800 Paris cedex 08
Tél. : 01 40 65 11 43

Accès en transport en commun

- Métro : Ligne 9 ou 13, station Miromesnil
- Bus : 22, 28, 32, 43, 52, 80, 84, 93

N'hésitez pas à contacter l'équipe du Centre de documentation pour vous assurer de la disponibilité des documents recherchés.

Les nouvelles missions de la DATAR

Extrait du décret du 14 décembre 2009 créant la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) et définissant ses missions.

“ Article 1

I. La délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR), placée sous l'autorité du Premier ministre, est chargée de préparer les orientations et de mettre en œuvre la politique nationale d'aménagement et de développement du territoire.

Dans ces domaines, elle assure au niveau national la coordination interministérielle ; elle est en outre chargée de l'observation, de l'étude, de la prospective, du suivi et de l'évaluation. Elle prépare les actions et programmes destinés à renforcer l'attractivité économique, la cohésion et la compétitivité des territoires, à accompagner les mutations économiques, à améliorer l'accessibilité et à promouvoir un aménagement durable, équilibré et cohérent des territoires ruraux et urbains.

Elle contribue à la politique visant à renforcer les réseaux territoriaux d'innovation.

II. La délégation participe à l'élaboration des stratégies nationales de compétitivité économique, de cohésion sociale et de développement durable.

Elle contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques tendant à favoriser l'accès aux services d'intérêt général ainsi que l'accès aux infrastructures du très haut débit, fixe et mobile, sur l'ensemble du territoire. Dans ces domaines, elle élabore toute proposition utile et participe au suivi territorial des politiques interministérielles.

Elle contribue à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des politiques nationales et européennes de cohésion économique, sociale et territoriale ; à ce titre, elle élabore une

réflexion prospective et stratégique sur les métropoles. Elle participe à l'élaboration des mesures tendant au renforcement de l'équité territoriale dans le déploiement des services et infrastructures d'intérêt national et à leur mise en œuvre. Elle veille à la cohérence des aides budgétaires et fiscales qui concourent aux politiques de cohésion territoriale et participe à la détermination de leur périmètre.

Elle coordonne les politiques d'aménagement du territoire mises en œuvre par les préfets de région assistés par les secrétaires généraux pour les affaires régionales.

Elle coordonne la préparation et le suivi des politiques et des procédures contractuelles d'aménagement et de développement territorial associant l'Etat et les collectivités territoriales. A ce titre, elle est tenue informée par les services intéressés des prévisions budgétaires et des évaluations relatives à ces politiques et elle en assure la synthèse.

Elle veille à la coordination des politiques sectorielles intéressant la cohésion et la compétitivité des territoires et propose toute mesure de nature à concourir à la réalisation de ces deux objectifs.

Dans le respect des attributions des représentants de l'Etat territorialement compétents, elle assure la coordination et le suivi des politiques d'implantation territoriale des administrations et établissements publics de l'Etat sous l'autorité de leur tutelle.

En matière de mutations économiques, elle participe, au plan interministériel, aux actions d'anticipation et d'accompagnement des restructurations et à la revitalisation des territoires.

Elle est informée, dans le cadre de la préparation des lois de finances, des actions relevant



des programmes budgétaires qui contribuent à l'aménagement du territoire (...)

Article 4

La délégation prépare l'ordre du jour et, en liaison avec les ministères concernés, les délibérations du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire. Outre la mise en œuvre des décisions du comité, elle assure le suivi des décisions gouvernementales relatives à la politique nationale d'aménagement, de développement et de compétitivité du territoire. Elle propose au Premier ministre et au ministre chargé de l'aménagement du territoire les orientations générales relatives à l'affectation des crédits du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire. (...)